

# AGENT TECHNIQUE POLYVALENT

## 1 / IDENTIFICATION DU POSTE

Cadre statutaire	Contrat à durée déterminée pour un an renouvelable à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2022
Quotité de travail	Poste 35 heures
Catégorie du poste	Active
Service d'affectation	<b>Mission principale du service : services techniques</b> <b>Composition du service (effectif) : 6 personnes y compris le responsable des services techniques</b>

## 2 / MISSIONS

Principales	Réaliser l'essentiel des interventions techniques de la commune Gérer le matériel et l'outillage... Entretient et assure des opérations de première maintenance au niveau des équipements, de la voirie et des espaces verts, du bâtiment Peut éventuellement réaliser des opérations de petite manutention
<b>Mission(s) annexe(s)</b>	<b>MISSIONS PONCTUELLES POUVANT ETRE DEMANDEES</b>
Mission(s) ponctuelle(s)	Assurer le salage des routes en période de verglas en hiver Aider à l'organisation des fêtes et des cérémonies Petits travaux de bâtiment (maçonnerie, plâtrerie, peinture, plomberie, serrurerie, menuiserie) Elagage et taille des arbres, coupe et arrosage des gazons et des fleurs Entretien courant de la voirie, nettoyage, signalisation et sécurité des chantiers Entretien courant type station-service et pneumatique

## 3 / ACTIVITES ET TACHES

Activités régulières	Travaux de bâtiment (maçonnerie, plâtrerie, peinture, plomberie, serrurerie, menuiserie, électricité...) Elagage et taille des arbres, coupe et arrosage des gazons et des fleurs Entretien courant de la voirie, nettoyage, signalisation et sécurité des chantiers Nettoyage des locaux techniques... Entretien courant et rangement du matériel utilisé Réaliser des opérations de petite manutention
----------------------	---

## 4 / COMPETENCES

Connaissances théoriques et savoir faire	<b>TECHNIQUE</b> Connaître et savoir appliquer les techniques d'électricité, plomberie, menuiserie Connaître et savoir appliquer le techniques et pratiques locales d'entretien des espaces verts (tonte, élagage, taille douce, arrosage,
--	--

	<p>Connaître et savoir appliquer les techniques d'entretien de la voirie (exécution des travaux de chaussée, terrassements, déblaiements... nécessaires à la bonne tenue de la voie publique Comprendre une notice d'entretien, un plan, une consigne Savoir faire un croquis</p> <p><b>SECURITE AU TRAVAIL</b></p> <p>Connaître et savoir appliquer les règles de sécurité portant sur les activités, les matériels et les produits Détecter les dysfonctionnements d'une structure, d'un équipement, d'une machine...</p> <p><b>ENTRETIEN</b></p> <p>Connaître et savoir appliquer les techniques de maintenance et d'entretien du matériel</p>
<p>Savoir-être : comportement, attitudes, qualités humaines</p>	<p>Sens de l'écoute de l'observation Savoir travailler en équipe Rigueur Dynamisme et réactivité Diagnostiquer la limite au-delà de laquelle le recours à un spécialiste est indispensable Etre autonome au quotidien dans l'organisation du travail mais savoir se référer à l'autorité...</p>

## 5 / CONDITIONS D'EXERCICE DU POSTE

Lieu	<p>Commune Nombreux déplacements à l'intérieur du lieu d'intervention ou sur plusieurs lieux différents</p>
Horaires	<p>Horaires réguliers, astreintes éventuelles (neige...) Disponibilité lors d'opérations et événements exceptionnels</p>
Relations fonctionnelles	<p>Relations constantes avec le donneur d'ordre</p>
Contraintes	<p>Travail à l'intérieur ou à l'extérieur tous temps, toutes saisons, à pied ou motorisé Travail seul ou en équipe. Port de vêtements professionnels adaptés (EPI) (bottes, gants, lunette, casque...) Pénibilité physique : station debout prolongée, travail courbé ou agenouillé Respect des normes portant sur les activités, les matériels, et les produits Utilisation du véhicule de service pendant les heures de travail</p>
Moyens mis à disposition	<p>Tondeuse, débroussailleuse, bétonnière, Port de vêtements professionnels adaptés (EPI)</p>
Avantages liés à la collectivité	<p>CNAS</p>
Agréments – Habitations – Permis – Diplôme obligatoire	<p>Permis B exigé- CACES... Habitations (travaux électriques..)</p>
Particularité dans l'exercice du poste	<p>Autonomie limitée à l'exécution. Responsabilité dans l'utilisation du matériel Garant du respect des règles de sécurité dans le stockage des matériels Travail défini, contrôlé, évalué par le responsable du service où est affecté l'agent</p>